

# COMMUNE DE HIRTZFELDEN

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2017

Sous la présidence de Madame Agnès MATTER-BALP, Maire.

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 00.

### Ordre du jour :

#### 1. Demande de dérogation pour la semaine de quatre jours

Présents : M. Christophe BITARD, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Mme Myriam NAEGELIN, 3<sup>ème</sup> adjointe  
Mme Valérie BIRGLEN, 4<sup>ème</sup> adjointe

Et Mme Sandrine BLONDEAU, M. François GUTLEBEN, Mme Evelyne BOLL, M. Maurice PLOSKONKA, M. Joël JECKER, et Mme Sylvie NOTO-SUPPIGER et M. Paul SCHUBNEL, les conseillers.

Procurations : M. Stéphane SENEZ à M. Christophe BITARD, M. Frédéric BILLAUD à Mme Evelyne BOLL, M. Frédéric GOETZ à Mme Sandrine BLONDEAU et Mme Valérie DABROWSKI à Mme Agnès MATTER-BALP

Sur proposition du Maire, François GUTLEBEN, conseiller municipal, est nommé secrétaire de séance. Il sera assisté de Mme Céline BARQUIN, secrétaire de mairie.

#### Point n°1 – Demande de dérogation pour la semaine de quatre jours

Le 8 juin 2017, le projet de décret prévoyant la possibilité pour les maires de demander le retour à la semaine de quatre jours a reçu un avis défavorable par le CSE (Conseil Supérieur de l'Education, instance tournée vers les questions pédagogiques et éducatives) et par le CNEN (Conseil National d'Evaluation des Normes qui se prononce sur les impacts des nouveaux textes sur les collectivités territoriales).

En anticipation, si ce décret devrait être adopté à la fin du mois de juin, Madame le Maire sollicite l'autorisation du conseil de demander la dérogation pour la semaine de 4 jours.

Elle précise que la commune avait demandé par délibération en date du 13 mars 1998 la semaine à quatre jours à partir de la rentrée 1998/1999.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **autorise** Madame le Maire à demander une dérogation à la DASEN et à l'Inspection Académique pour revenir sur l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours.

Madame le Maire clôture la séance à 19h30.